

24^{ème} édition du Parlement des Enfants

Loi visant à ajouter dans les programmes scolaires du cycle 2 au cycle 4 un enseignement des pratiques domestiques.

Présentée par les élèves de la classe de CM2 du Chêne Vert, La Trinité.

**Circonscription de M. Cédric ROUSSEL
(Académie de Nice)**

BARUSTA Sonia, CHAREYRON Timothée, FARAH Khaled, FONKIE Dieuna, FONKIE Dieunie, GRASSART Lilian, INCOLANO Alycia, KRIDENE Ambre, LAMARCA Romain, MIIERE Léa, MIRKOVIC Nolan, MISSUD Kaïla, RAHARISON Haritiana, RIVAL Quentin, RIVIERA Tino, SEMEDO DA COSTA Kenny, SERGENT Malysia, SOULARD Alessia, TORNELLO Serena, VAUTHIER Alistair, ZEROUAL Ayman

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez, en France, en 2020, les exemples d'inégalités entre hommes et femmes sont encore nombreux : l'écart moyen des salaires dans certains domaines reste de 17% au profit des hommes, la parité n'est pas atteinte à l'assemblée nationale (60% d'hommes), les fonctions importantes dans le travail restent à majorité occupées par des hommes,

Dans les foyers français, les femmes consacrent en moyenne trois heures trente par jour aux tâches domestiques (ménage, courses, éducation aux enfants, bricolage, jardinage), contre deux heures pour les hommes. Un écart que l'on retrouve auprès des parents d'élèves de la classe, et qui peine à se réduire.

Pourtant dans certains pays du nord de l'Europe, comme la Finlande, les enfants reçoivent depuis des années un enseignement spécifique : l'économie domestique. Les élèves, filles et garçons, y apprennent et partagent ce qui est nécessaire pour l'entretien d'une habitation au quotidien : tâches ménagères et manuelles, gestion générale. Ils acquièrent ainsi de véritables compétences manuelles et pratiques.

Non seulement cela permet aux enfants d'appréhender et de comprendre que le travail nécessaire dans un foyer doit être partagé sans distinction de genre, mais permet aussi de gagner en autonomie. Cela s'apprend dès l'enfance et se prolonge tout le long de la vie.

L'égalité entre hommes et femmes est avant tout une affaire d'éducation et c'est à l'école, au collège de la favoriser.

Mesdames, messieurs, nous pensons qu'une telle matière doit être inscrite dans nos programmes scolaires. Et si, comme nous, vous partagez les valeurs de notre devise, et plus particulièrement les valeurs d'égalité, alors aidons à lutter contre les stéréotypes.

Article 1 :

L'enseignement des pratiques domestiques s'inscrit dans les programmes scolaires du cycle deux au cycle quatre. Il est dispensé par un personnel dédié.

Article 2 :

Leur mise en place et leur organisation dans les emplois du temps sont faites sous la forme de modules continus ou régulièrement le long de l'année scolaire.

Article 3 :

Leur organisation dans les classes se fait sans distinction de genre quelque soit la tâche enseignée.

Article 4 :

Les compétences à acquérir sont évaluées et validées.